

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

Ouverture de séance à 20 heures.

Présents :

BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, MAUS Philippe, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc.

Absents excusés :

DELBÈGUE Bernard (procuration à JC PAUTY), SVOBODA François (procuration à JP DELBÈGUE).

Secrétaire de séance : Jean-Marc SOULIER.

Le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2023 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Taux d'imposition 2023

Patrick LAPORTE, marie-adjoint, rappelle que le vote des taux d'imposition doit se faire avant celui des budgets puisque ces taux influent sur les recettes. Pour éviter de se trouver contraint, dans le futur, à une hausse brutale, il propose de maintenir le principe d'une augmentation modeste, mais régulière. L'augmentation proposée est de 3%, ce qui est nettement inférieur à l'inflation. Les taux soumis au vote sont donc les suivants : 5,95% pour la taxe d'habitation, 35,97% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 67,49% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Comptes de gestion (budget principal et budget de l'eau)

Patrick LAPORTE rappelle aux élus le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur (le maire) et de comptable public (le trésorier). Les comptes de gestion établis par le trésorier n'appelant ni observations ni réserves sont soumis à l'approbation des élus.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Comptes administratifs 2022 (budget principal et budget de l'eau)

Conformément à la réglementation, le maire quitte la salle avant la délibération sur les comptes administratifs. Patrick LAPORTE assure alors la présidence de séance. Il confirme que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion. Ces comptes font apparaître :

- Au budget principal, en fonctionnement, un excédent global de 95 875, 97 € et en investissement, un déficit de 156 585, 52 €.
- Au budget de l'eau, un déficit de 406,56 € en fonctionnement et 18 797,49 € en investissement.

Après échanges, les comptes administratifs du budget principal et du budget de l'eau sont arrêtés sans observation.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

A l'issue du vote, le maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de séance.

**4 Affectation du résultat de l'exercice 2022, budget principal, budget de l'eau**

**Budget principal** : Patrick LAPORTE rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une délibération. Au vu des éléments déjà présentés, il est proposé d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement au budget primitif 2023 comme suit : investissement : 5 027, 46 € ; fonctionnement : 265 114, 60 €.

**Budget de l'eau** : fonctionnement : 61 011,70 €.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

**5 Vote des budgets primitifs**

**Budget principal** :

La proposition de budget 2023 est marquée, en fonctionnement, par la prudence nécessaire du fait de la hausse des tarifs de l'énergie et, pour les investissements, par la restauration de l'église, la fin de la mise aux normes de l'étang de Viers et les actions engagées pour réaliser des économies d'énergie (changement de la chaudière de l'école et divers travaux d'isolation).

**Budget de l'eau** :

L'essentiel des investissements liés à l'automatisation de la gestion des réservoirs et l'installation des compteurs relevables à distance a été réalisé. Une nouvelle étude est envisagée en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau de la commune : la réhabilitation d'un captage inutilisé à Montsour.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

**6 Subventions**

Compte-tenu de sa qualité de Président d'association, Jean-Marc SOULIER ne participe pas aux échanges et au vote sur ce point de l'ordre du jour. Après examen de l'ensemble des demandes, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

**Associations communales** : Comité des Fêtes 1 400 € ; Association des Parents d'Elèves 1 000 € ; Coopérative scolaire 500 € ; Lou Maziérat 500 € ; Société de chasse 500 € ; Vannerie gourmande 200 € ; Patchwork et compagnie 400 €. Vergers maziérois 350 €.

**Associations extra-communales** : Aujourd'hui pour demain (EHPAD de Neuvic) 50 € ; Restos du cœur 150 € ; Secours populaire 150 € ; FNACA (anciens combattants) 30 € ; JMF (jeunesses musicales de France) 50 € ; Jeunes pompiers de Neuvic 100 € ; Festival de la Luzège 400 € ; Egletons Photos Nature 500 € ; Comice agricole 300 €.

Le total des subventions proposées est de 6 580 €. La somme inscrite au budget pour les subventions est de 7 500 € de façon à pouvoir répondre à de nouvelles demandes, notamment pour les voyages scolaires.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 1

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

**7 Secours d'urgence**

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, fait le bilan des aides attribuées en 2022. Les seules aides attribuées en 2022 sont des réductions de 75 € accordées à deux habitants pour l'attribution de bois de chauffage.

Il est proposé de maintenir les modalités de fonctionnement de la commission d'aide sociale, ce qui nécessite d'autoriser le maire à engager des dépenses sur ce compte par décision administrative dans la limite de 250 € par an par bénéficiaire.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1

**8 Participation aux dépenses de la FDEE**

La participation de la commune au financement de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie s'élève à 1802, 87 € pour l'année 2023. Le conseil peut mettre cette somme à la charge des contribuables. Patrick LAPORTE propose de maintenir le principe déjà retenu et de renoncer à cette fiscalisation en inscrivant cette somme au budget principal de la commune.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1

**9 Cession du tractopelle**

La commune venant d'acquérir un nouveau tractopelle a mis en vente l'ancien au plus offrant. M. MOURATILLE du Colombier a fait une offre de 2 000 €. Cette recette sera affectée au budget communal.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

**10 Aliénation du chemin d'Auchebie**

L'enquête publique tenue du 17 au 31 janvier s'étant conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil municipal est sollicité pour décider de l'aliénation du chemin rural d'Auchebie Sud.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

**11 Contractualisation avec le Département**

Le maire présente aux élus le contrat de solidarité communale adopté par le Conseil départemental. Ce contrat, à l'élaboration duquel la commune a été très largement associée, permettra de bénéficier des subventions suivantes : Restauration de l'église : 40 000 € / an pendant 3 ans ; Panneaux photovoltaïques salle Davoine : 10 000 € ; Remplacement de la chaudière de l'école et travaux d'isolation dans les bâtiments communaux : 69 060 €.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1

## 12 Convention avec Egletons Nature Photographie

Des contacts avec l'association Egletons Nature Photographie ont été pris pour réaliser régulièrement des photos du chantier de restauration de l'église. Ces photos nous sont indispensables pour obtenir le versement des subventions de plusieurs financeurs. Le maire sollicite l'autorisation de signer la convention préparée avec EPN.

Résultats du vote : Pour : 10 Contre : 1 Abstentions : 0

## 13 Questions diverses

### Relance de la réflexion sur les éoliennes :

En octobre 2021 nous interrogeons la population sur l'opportunité d'implanter des éoliennes sur la commune. Le questionnaire avait alors reçu 68 réponses dont 10 seulement exprimaient le souhait de poursuivre une étude sur ce sujet. Une nouvelle sollicitation nous étant parvenue cette question est remise à l'ordre du jour. Les échanges mettent en évidence des positions très contrastées. Pour éviter de créer des dissensions au sein de l'équipe municipale, comme dans la commune, il est décidé de maintenir la position adoptée en 2021 et de ne pas donner suite à l'étude de projets éoliens.

### Mise en vente de maisons communales :

Les logements communaux nécessitent des travaux importants d'autant plus que certains ne pourront plus être loués du fait des nouvelles normes de consommation énergétique. Le principe de mise en vente des maisons de Bouix et du Roussel est donc adopté. La finalisation de ces ventes sera soumise à délibération du conseil après négociation avec les éventuels acquéreurs.

**Prochaine réunion du Conseil municipal : vendredi 9 juin**

Clôture de la séance à 22h10.

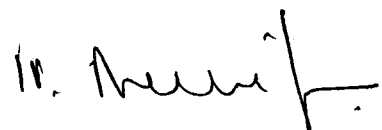
Lamazière-Basse, le 25 mars 2023,

Le secrétaire de séance,



Jean-Marc SOULIER.

Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.